

AVIS N° 04/2024 du 14 octobre 2024

du Conseil d'administration

de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel concernant le projet de loi portant mise en œuvre du règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) et portant modification

1° la loi modifiée du 14 août 2000 sur le commerce électronique ; 2° la loi modifiée du 30 novembre 2022 relative à la concurrence (projet n°8309)

Par courriel du 1^{er} octobre 2024, le Ministère de l'Economie a demandé un avis complémentaire de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel concernant le projet de loi portant mise en œuvre du règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) et portant modification de : 1° la loi modifiée du 14 août 2000 sur le commerce électronique; 2° la loi modifiée du 30 novembre 2022 relative à la concurrence (ci-après le « DSA »).

Après analyse du dossier, l'Autorité n'a pas de commentaires à formuler.

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion du Conseil du 14 octobre 2024 par :

Claude Wolf, président f.f. Valérie Dupong, membre Marc Glesener, membre Luc Weitzel, membre

Pour expédition conforme.

Claude Wolf Président f.f.